

AVIS DE NÉGOCIATION D' ACTIONS

Améliorations au système d'ordres au dernier cours de la TSX et la TSXV - 12 janvier 2015

Le présent bulletin vise à rappeler aux adhérents que le système d'ordres au dernier cours (ODC) fera l'objet d'améliorations qui seront mises en œuvre le **12 janvier 2015**, conformément à l'avis aux organisations participantes [2014-026](#).

Afin d'aider les adhérents à se préparer aux changements à venir, un webinaire présentant les améliorations apportées au Système des ODC est prévu pour le jeudi 8 janvier 2015. Pour assister à ce webinaire, veuillez vous [inscrire ici](#).

Système des ODC - TSX et TSXV

Les améliorations indiquées ci-après ont été élaborées à l'issue d'une vaste consultation auprès des participants du secteur et sur la base de la rétroaction reçue dans le cadre de la sollicitation de commentaires effectuée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le 1^{er} mai 2014. Les modifications ont été approuvées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le 28 août 2014, ainsi que par la British Columbia Securities Commission le 24 novembre 2014.

Taille des ODC et des ODC à cours limité

La restriction relative aux lots irréguliers sera levée pour les ODC et les ODC à cours limité. Les ODC et les ODC à cours limité portant sur des lots réguliers, des lots mixtes ou des lots irréguliers seront acceptés au registre des ODC.

ODC à cours limité avant la diffusion du déséquilibre

Les ODC à cours limité présentés avant la diffusion du déséquilibre des ODC seront acceptés au registre des ODC selon les modalités suivantes :

- 1) les ODC à cours limité seront désormais également acceptés pendant la séance de négociation préouverture et la séance de négociation après l'ouverture (ODC à cours limité présentés avant la diffusion du déséquilibre);

- 2) le cours et le volume des ODC à cours limité avant la diffusion du déséquilibre ne seront pas restreints (les restrictions sur l'entrée des ODC à cours limité présentés après la diffusion du déséquilibre ne s'appliqueront pas);
- 3) les ODC à cours limité présentés avant la diffusion du déséquilibre peuvent être modifiés ou annulés avant la diffusion du déséquilibre des OBC;
- 4) les ODC à cours limité qui ont été présentés avant la diffusion du déséquilibre et qui n'ont pas contribué au déséquilibre peuvent être annulés après la diffusion du déséquilibre. Veuillez noter que cette façon de faire diffère de la proposition initiale du 1^{er} mai 2014, laquelle a été modifiée à la lumière de la rétroaction reçue dans le cadre de la sollicitation de commentaires.

Établissement du déséquilibre des ODC

Le calcul du déséquilibre des ODC sera modifié afin qu'il tienne compte des ODC à cours limité présentés avant la diffusion du déséquilibre. En plus des ODC, les ODC à cours limité dont le cours est égal au point médian de la meilleure demande et meilleure offre à la TSX ou à la TSXV ou meilleur que celui-ci au moment du calcul seront pris en compte dans l'établissement du déséquilibre des ODC. Le côté (acheteur ou vendeur) et la taille du déséquilibre seront déterminés en calculant la différence entre le volume total admissible de l'ensemble des ODC et ODC à cours limité acheteurs et le volume total admissible de l'ensemble des ODC et ODC à cours limité vendeurs.

Message relatif au déséquilibre des ODC

Comme auparavant, un seul message relatif au déséquilibre des ODC sera diffusé pour chaque symbole admissible aux ODC. Ce message comprendra le point médian de la meilleure demande et meilleure offre à la TSX ou à la TSXV qui aura servi à déterminer les ODC à cours limité qui seront pris en compte dans le calcul du déséquilibre des ODC.

Ces modifications sont actuellement offertes dans l'environnement d'essai (« GTE ») aux fins d'essais externes. Les nouvelles spécifications FIX et STAMP tenant compte de ces modifications peuvent être consultées dès maintenant sur le portail de documentation des marchés boursiers TMX : www.tcbdata.com/tmxequitymarkets/login.cfm

Les documents mis à jour faisant état des changements peuvent maintenant être consultés sur le site TMX :

FAQ sur le Système des ODC :

<http://www.tsx.com/resource/fr/1/>

Guide des types d'ordres et des fonctionnalités des marchés boursiers TMX :

<http://tsx.com/resource/fr/133/order-types-guide-effective-january-2015-fr.pdf>

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des améliorations susmentionnées, veuillez communiquer avec le Service des opérations de marché de TMX, au 416 947-4705, ou avec un membre de l'équipe de gestion des comptes.

Emily Choi : 416 947-4242

Jeff Foster : 416 947-4229

Monika Marcziowa : 416 947-4534

Stephanie Orloff : 416 814-8848